

Par arrêté interministériel en date du 20 décembre 1972, sont déclassées du réseau routier national et reclassées dans la voirie départementale de l'Indre les sections de routes nationales désignées ci-après :

Par arrêté interministériel en date du 20 décembre 1972, sont déclassées du réseau routier national et reclassées dans la voirie départementale de Meurthe-et-Moselle les sections de routes nationales désignées ci-après :

DÉNOMINATION des routes.	SECTIONS DÉCLASSÉES	LONGUEUR
		Kilomètres.
	I. — Avec effet au 1 <sup>er</sup> janvier 1973 :	
R. N. 20 E...	Sur toute sa longueur, de la R. N. 20 à la R. N. 725 : P. K. 0,000 au P. K. 3,891..	3,891
R. N. 140....	De la limite du Cher à la limite de la Creuse par La Châtre : P. K. 0,000 au P. K. 35,551.....	35,551
R. N. 143....	De la limite du Cher à Châteauroux : P. K. 0,000 au P. K. 49,778.....	49,778
R. N. 151 bis.	De la limite du Cher à la R. N. 140 à la limite de la Creuse : P. K. 0,000 au P. K. 27,927.....	27,927
R. N. 156....	De la limite du Loir-et-Cher à Châteauroux par Valançay : P. K. 0,000 au P. K. 52,353.....	52,353
R. N. 675....	De la limite d'Indre-et-Loire à Azay-le-Ferron (carrefour du C. D. 14) : P. K. 0,000 au P. K. 23,080.....	23,080
	De Martizay, carrefour du C. D. 78, à la limite de la Vienne par Le Blanc : P. K. 28,180 au P. K. 59,279.....	31,099
R. N. 690....	De Châteauroux à la limite de la Creuse par Aigurande : P. K. 0,000 au P. K. 48,059.....	48,059
R. N. 713....	D'Argenton-sur-Creuse à la limite de la Creuse par Eguzon : P. K. 0,000 au P. K. 24,885.....	24,885
R. N. 717....	De la R. N. 143 à la limite de la Creuse par Sainte-Sévère : P. K. 0,000 au P. K. 20,224.....	20,224
R. N. 718....	De la limite du Cher à la R. N. 143 par Issoudun : P. K. 0,000 au P. K. 53,707..	53,707
R. N. 722....	De la limite du Loir-et-Cher à Vatan par Graçay : P. K. 0,000 au P. K. 14,152....	14,152
R. N. 725....	De la limite du Cher à la limite d'Indre-et-Loire par Châteauroux : P. K. 0,000 au P. K. 88,479.....	88,479
R. N. 726....	De Vatan à la R. N. 725 par Levroux et Buzançais : P. K. 0,000 au P. K. 51,335..	51,335
R. N. 727....	1° De La Châtre à la R. N. 20 à Argenton-sur-Creuse : P. K. 0,000 au P. K. 37,350..	37,350
	2° De la R. N. 151 (Saint-Gaultier) à la limite de la Vienne : P. K. 47,250 au P. K. 77,507.....	30,257
R. N. 750....	De la limite d'Indre-et-Loire au Blanc par Tournon-Saint-Martin : P. K. 0,000 au P. K. 15,733.....	15,733
R. N. 760....	D'Issoudun à la limite d'Indre-et-Loire : P. K. 0,000 au P. K. 59,191.....	59,191
	Longueur totale.....	667,051
	II. — Avec effet au 1 <sup>er</sup> janvier 1974 :	
R. N. 675....	De Azay-le-Ferron (carrefour du C. D. 14), à Martizay (carrefour du C. D. 78) : P. K. 23,080 au P. K. 28,180.....	5,100
R. N. 727....	De la R. N. 20 à Argenton-sur-Creuse à la R. N. 151 à Saint-Gaultier : P. K. 37,350 au P. K. 47,250.....	9,900
	Longueur totale.....	15,000

DÉNOMINATION des routes.	SECTIONS DÉCLASSÉES	LONGUEUR
		Kilomètres.
	I. — Avec effet au 1 <sup>er</sup> janvier 1973 :	
R. N. 52 bis...	1° Entre son intersection avec la R. N. 52 et son intersection avec la R. N. 381 à Mainville : P. K. 0,000 au P. K. 23,180...	23,180
	2° Entre son intersection avec la R. N. 390 et son intersection avec la R. N. 58 : P. K. 45,460 au P. K. 85,856.....	40,396
R. N. 52 bis A.	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 au P. K. 1,044.....	1,044
R. N. 58.....	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 au P. K. 21,814.....	21,814
R. N. 60.....	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 au P. K. 13,435.....	13,345
R. N. 392....	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 au P. K. 23,578.....	23,578
R. N. 393....	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 au P. K. 13,546.....	13,546
R. N. 393 A..	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 au P. K. 4,175.....	4,175
R. N. 401....	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 au P. K. 7,935.....	7,935
R. N. 404....	1° Entre la limite du département de la Meuse et son intersection avec la R. N. 411 : P. K. 0,000 au P. K. 31,080...	31,080
	2° Entre son intersection avec le C. D. 12 et son intersection avec la R. N. 57 : P. K. 36,200 au P. K. 81,605.....	45,405
R. N. 406....	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 au P. K. 37,339.....	37,339
R. N. 407....	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 au P. K. 26,480.....	26,480
R. N. 408....	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 au P. K. 16,656.....	16,656
R. N. 409....	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 au P. K. 17,098.....	17,098
R. N. 410....	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 au P. K. 5,838.....	5,838
R. N. 413....	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 au P. K. 58,389.....	58,389
R. R. 414....	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 au P. K. 44,161.....	44,161
R. N. 435....	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 au P. K. 17,907.....	17,907
	Longueur totale.....	449,456
	II. — Avec effet au 1 <sup>er</sup> janvier 1976 :	
R. N. 3.....	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 au P. K. 8,107.....	8,107
R. N. 18....	Entre le carrefour de la R. N. 18 avec l'avenue de la Liberté à Longwy et la frontière belge : P. K. 20,944 au P. K. 25,535.....	4,591
R. N. 74....	Entre le carrefour du C. D. 12 (Colombey-les-Belles) et la place des Vosges à Nancy : P. K. 4,232 au P. K. 36,200.....	31,968
	Longueur totale.....	44,666